ENTREPRISES EN CONTACT AVEC LE SPEG IMPACTS DIRECT INDIRECT ET INDUIT SUR L'ECONOMIE GENEVOISE

Délia Nilles

Mai 2012



Entreprises en contact avec le Service de la promotion économique Impacts direct, indirect et induit sur l'économie genevoise

Délia Nilles



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une double étude sur les impacts direct, indirect et induit des sociétés auxiliaires et sociétés liées ainsi que des entreprises en contact avec le Service de promotion économique, étude réalisée sur mandat du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) de la République et Canton de Genève. Nous tenons à remercier Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du DARES, pour la confiance renouvelée à l'égard de l'Institut CREA.

Pour leurs informations, chiffres et banques de données, nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à :

Madame

Emanuela Dose Sarfatis, Attachée de direction, DARES

Messieurs

Roland Rietschin, Membre de la direction, Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Yannic Forney, Statisticien, Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Nous tenons à préciser que nous sommes bien entendu seule responsable du produit final.

TABLE DES MATIERES

Prir	Principaux résultats							
Inti	rodu	ction	7					
1. 1	[mpa	act direct	7					
1	1.1	Entreprises et emplois	8					
1	1.2	Domaines d'activité	12					
1	1.3	Valeur ajoutée	16					
1		Impôts Entreprises Personnes physiques	18 19 22					
1	1.5	Impact direct total	23					
2. 1	[mpa	ect indirect	24					
2	2.1	Impact indirect via les salaires	25					
2	2.2	Impact indirect via les dépenses des entreprises	28					
2	2.3	Impact indirect total	30					
3. 1	[mpa	ect induit	31					
Ren	narq	ues	32					
Ann	nexe	1 Valeur ajoutée et PIB	33					
Ann	neve	2 Pevenus et dénenses des ménages nour Genève	34					

Les entreprises en contact avec le SPEG dans l'économie genevoise

Valeur ajoutée, emplois en équivalents plein temps et masse salariale Parts dans le total cantonal

		ajoutée s et %	Emploi nombr	is EPT [*] e et %	Masse salariale millions et %		
Impact direct	5'050	12.7%	26'514	10.1%	3'086	12.4%	
Impact indirect	4'601	11.6%	26'421	10.9%	3'124	12.5%	
Impact direct+indirect	9'651	24.3%	52'935	21.0%	6'210	24.9%	

^{*} EPT = emplois en équivalents plein temps.

Impôts revenant au canton et aux communes Parts dans le total cantonal*

•	entreprises SPEG ons et %	Impôts sur personnes physiques millions et %		
289	environ 20%-25%	543	environ 17%	

^{*} Entreprises SPEG : part dans le total des impôts des personnes morales (Revenus de l'Etat). Personnes physiques : part dans le total de l'impôt sur le revenu (Revenus de l'Etat).

Multiplicateur de l'emploi

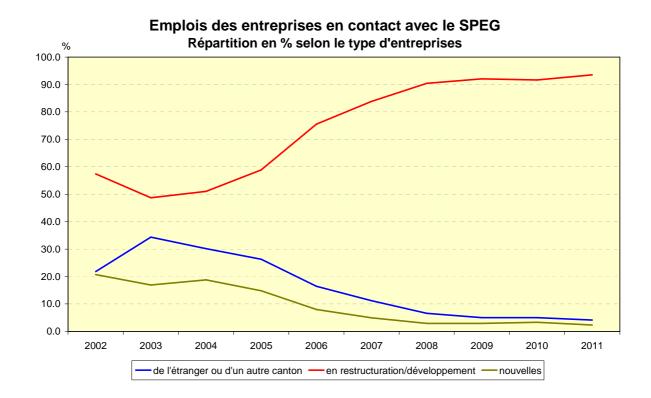
Chaque emploi en équivalents plein temps dans les entreprises en contact avec le SPEG permet d'en créer ou d'en maintenir 2,2 dans le reste de l'économie genevoise

Principaux résultats

Les entreprises en contact avec le SPEG en 2011

Nombre d'entreprises et emplois

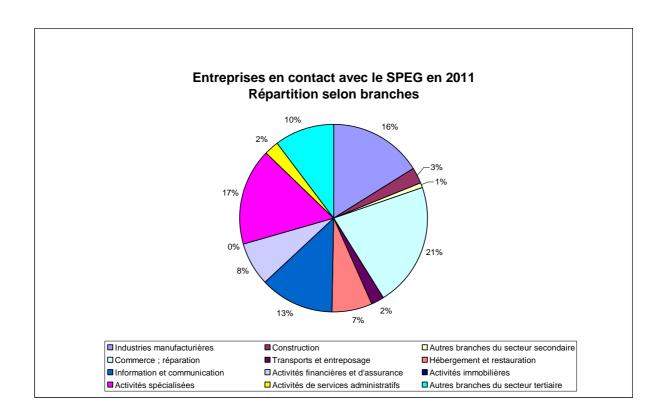
Les entreprises en contact avec le SPEG représentent 10,8% du total des emplois des secteurs secondaire et tertiaire dans l'économie genevoise (sans les Organisations internationales gouvernementales), alors qu'en termes de nombre, elles représentent moins de 2% du total des entreprises établies dans le canton. La part relative des emplois est donc supérieure à celle des entreprises. Les entreprises en restructuration ou en développement, qui relèvent de la promotion endogène, sont majoritaires, leur part dans le total des entreprises en contact avec le SPEG atteignant 64%. Elles ont pris nettement plus de poids depuis 2006 et se sont renforcées dans les industries de haute et moyenne-haute technologie ainsi que dans les services à forte intensité de connaissances, confirmant le changement de cap opéré par le SPEG en 2006, qui privilégie désormais la promotion endogène et la promotion exogène de qualité.

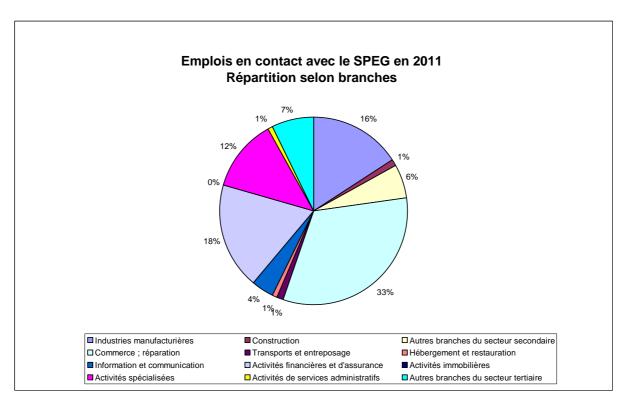


Domaines d'activité

Les entreprises en contact avec le SPEG se retrouvent majoritairement dans le secteur tertiaire, qui représente 80,2% du total des entreprises et 77,2% des emplois sous revue ici. Parmi les branches du secteur tertiaire, celles du commerce, des activités financières et assurances et des activités spécialisées représentent à elles-seules 63,3% des emplois en contact avec le SPEG. On note des différences parfois notables entre la répartition des entreprises et celle des emplois. Ainsi, pour la branche du commerce, le nombre d'entreprises atteint 21,6% du total, mais les emplois 32,4%, en nette progression par rapport à 2010. Il en est de même pour la branche des activités financières, avec 7,6% pour le nombre d'entreprises et 18,4% pour les emplois, ce qui est cependant en net retrait par rapport à 2010 et confirme la tendance générale à la baisse du poids de cette branche dans l'économie genevoise.

Entreprises en contact avec le SPEG	Répartitio	n en 2011
•	nombre	emplois
Secteur primaire	0.2	0.1
Secteur secondaire	19.6	22.8
Industries manufacturières	16.0	15.7
dont industrie chimique	0.9	6.6
Construction	2.9	1.3
Autres	0.7	5.8
Secteur tertiaire	80.2	77.2
Commerce	21.6	32.4
dont commerce de gros	13.6	25.9
dont trading	3.1	4.5
commerce de détail	7.3	6.4
Transports et entreposage	2.2	1.2
Hébergement et restauration	6.9	0.9
Information et communication	12.7	3.8
Activités financières et d'assurance	7.6	18.4
dont activités des sociétés holding	0.9	2.9
assurance	0.2	0.5
Activités immobilières	0.0	0.0
Activités spécialisées, scientifiques et tech.	16.7	12.5
Activités de services admin. et de soutien	2.4	0.9
Autres branches du secteur tertiaire	10.2	7.2
Total	100.0	100.0





Impacts économiques en 2010

Les résultats ci-dessous se réfèrent à l'année 2010, pour des raisons de disponibilité de certains chiffres, en particulier ceux concernant les salaires moyens par branches.

Les entreprises en contact avec le SPEG représentent en 2010 :

• 444 entreprises

• 26'514 emplois en équivalents plein temps

• 5'050 millions de valeur ajoutée

• 829 millions d'impôts revenant au canton et aux communes

• 4'601 millions de valeur ajoutée supplémentaire

• 26'421 emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus

• 6'662 millions de valeur ajoutée induite

• 16'313 millions de valeur ajoutée globale

• un multiplicateur global de l'emploi de 3,2

D'une valeur ajoutée de 5'050 millions créée directement par les entreprises en contact avec le SPEG, on passe, après avoir tenu compte de tous les effets indirects et induits, à une valeur ajoutée totale atteignant 16'313 millions, soit 3,2 fois plus, ce qui correspond également au multiplicateur de l'emploi, étant donné que la valeur ajoutée est calculée à travers les emplois en équivalents plein temps. Cela signifie que chaque emploi en équivalents plein temps existant dans les entreprises en contact avec le SPEG permet de créer ou maintenir 2,2 emplois supplémentaires en équivalents plein temps dans le reste de l'économie geenvoise.

Impact direct

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises en contact avec le SPEG se monte à 5'050 millions, soit 12,7% de la valeur ajoutée totale du canton. Dans le secteur tertiaire, c'est la branche finance et assurances qui prédomine avec une valeur ajoutée de 1'676 millions, soit 33,2% de la valeur ajoutée des entreprises sous revue. La valeur ajoutée de cette branche représente 20,5% de la valeur ajoutée de la même branche au niveau cantonal. Elle est suivie de près par la branche du commerce qui représente 27,2% de la valeur ajoutée des entreprises en contact avec le SPEG et 21% de la valeur ajoutée de la même branche au niveau cantonal.

		Valeur ajoutée (en millions)								
	Valeur ajoutée	Répartition en %	Part dans VA cantonale*							
Secondaire	1'173	23.2	17.0							
Industrie	1'141	22.6	21.3							
Construction	32	0.6	2.1							
Tertiaire	3'876	<i>76.8</i>	11.8							
Commerce	1'374	27.2	21.0							
Hôtellerie	17	0.3	1.8							
Transports	93	1.8	4.9							
Finance	1'676	33.2	20.5							
Service aux entreprises	212	4.2	4.4							
Informatique	97	1.9	11.2							
Autres	407	8.1	4.2							
Total	5'050	100.0	12.7							

^{*} Valeur ajoutée totale des mêmes branches au niveau cantonal.

La masse salariale annuelle distribuée par les entreprises en contact avec le SPEG s'élève à 3,1 milliards, soit 12,4% de la masse salariale totale dans le canton.

Impôts

En l'absence de chiffres pour 2010, les montants des impôts ont été estimés à partir de ratios observés en 2008, année la plus récente pour les données fiscales. Pour les entreprises en contact avec le SPEG, le montant des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital ainsi que l'IFD sur le bénéfice, revenant au canton et aux communes, est évalué à 289 millions, auxquels s'ajoutent 543 millions au titre d'impôts sur le revenu des personnes physiques, soit un total de 832 millions revenant aux canton et communes.

Impact indirect

Les flux financiers générés par les activités des entreprises en contact avec le SPEG et injectés dans l'économie sont une source de revenu pour les fournisseurs de biens et services et, par la suite, également un moyen de dépenses en biens et services, que ce soit à travers les salaires distribués ou les achats effectués par les fournisseurs auprès d'autres. L'impact indirect mesure, en termes de valeur ajoutée supplémentaire et d'emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus, les effets qui passent par la chaîne des fournisseurs en biens et services de ces entreprises, soit à travers les salaires distribués, soit à travers les dépenses en biens et services des entreprises.

L'impact indirect total des activités des entreprises en contact avec le SPEG ainsi que de leurs employés conduit à une valeur ajoutée supplémentaire de 4'601 millions. A cette valeur ajoutée supplémentaire sont associés 26'421 emplois en équivalents plein temps. L'effet multiplicateur de l'emploi est de 1,7, ce qui signifie qu'un emploi en équivalents plein temps dans les entreprises en contact avec le SPEG permet indirectement de créer

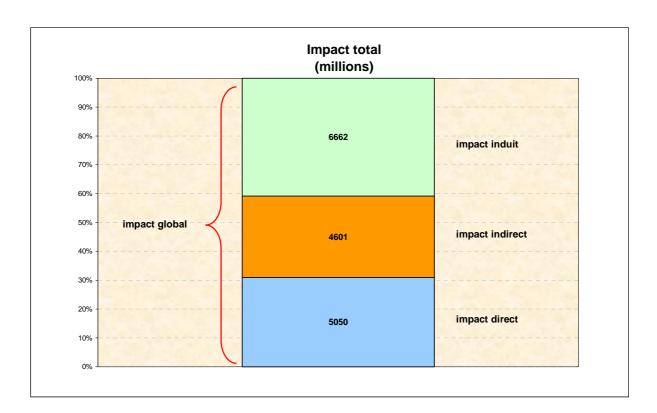
ou maintenir 0,7 emploi supplémentaire en équivalents plein temps à travers les dépenses des personnes travaillant dans ces entreprises et à travers les dépenses en biens et services des entreprises mêmes.

Impact induit

L'impact indirect n'est que la première étape d'une multitude d'autres impacts engendrés par les dépenses successives ou, en d'autres termes, par un effet d'entraînement des dépenses des impacts direct et indirect. La valeur ajoutée supplémentaire créée ainsi par l'impact indirect engendrera une nouvelle valeur ajoutée et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la valeur ajoutée soit absorbée. L'impact induit est estimé à 6'662 millions.

Impact total en termes de valeur ajoutée

Si l'on additionne les impacts direct, indirect et induit, on aboutit à une valeur ajoutée globale estimée à 16,3 milliards. Au total, au vu de la méthodologie adoptée pour calculer les impacts susmentionnés, on obtient un multiplicateur de l'emploi de 3,2, c'est-à-dire qu'à chaque emploi en équivalents plein temps existant dans les entreprises en contact avec le SPEG sont associés 2,2 emplois supplémentaires en équivalents plein temps dans le reste de l'économie.



Introduction

L'objectif de la présente étude est d'analyser l'impact direct et les impacts indirect et induit sur l'économie genevoise des entreprises en contact avec le Service de la promotion économique de Genève (SPEG). De façon schématique, les trois impacts susmentionnés se résument ainsi :

- impact direct : mesure la création directe de richesse (essentiellement valeur ajoutée et impôts) à travers les activités des entreprises ;
- impact indirect : mesure le surplus de valeur injectée dans l'économie genevoise à partir des dépenses des entreprises et de leurs employés ;
- impact induit : mesure l'effet d'entraînement à travers les dépenses successives engendrées par les impacts directs et indirects.

En matière de promotion économique, le SPEG met depuis quelques années l'accent sur la promotion économique endogène et sur une promotion exogène de qualité, ce changement de cap ayant été initié avec la législature 2005-2009. La première partie de la présente étude commence dès lors par examiner dans quelle mesure ce changement de cap se concrétise dans les chiffres et, sous cet aspect-là, l'étude est un prolongement de deux études précédentes consacrées au même thème¹. Elle sera complétée par l'estimation de l'impact direct des entreprises en contact avec le SPEG essentiellement sous forme de valeur ajoutée. Les deuxième et troisième parties ajoutent la composante de l'impact indirect et de l'impact induit des entreprises en contact avec le SPEG. Le but est d'estimer l'effet multiplicateur, à savoir la création supplémentaire de valeur ajoutée ainsi que la création ou le maintien d'emplois associés aux activités de ces entreprises.

1. Impact direct

Nous examinerons dans cette partie l'impact des entreprises en contact avec le SPEG sur l'économie genevoise en termes de valeur ajoutée, cette dernière étant une des variables communément utilisée pour évaluer le poids des activités d'une entreprise ou d'une branche dans une économie. Le montant des impôts imputables à ces entreprises et aux personnes y travaillant viendra compléter le tableau et permettra de déduire une estimation de l'impact direct total.

¹ Voir D. Nilles, T. Corbière et A. Pillet, *Evolution générale de la politique de promotion économique de la République et Canton de Genève*, Institut CREA de macroéconomie appliquée, août 2010, et D. Nilles, *Evolution globale de l'économie du canton, résultats de la promotion économique et mise en œuvre de la LDévEco pour l'année 2010*, Institut CREA de macroéconomie appliquée, septembre 2011.

Mais, commençons par décrire les entreprises en termes de nombre et d'emplois ainsi que les branches d'activités dans lesquelles elles sont actives. Les chiffres qui suivent prennent en compte les résultats jusqu'en 2011.

1.1 Entreprises et emplois

Nous prenons en considération les entreprises actives, en contact avec le SPEG², ayant au moins un emploi et implantées dans le canton depuis cinq ans au plus. Il s'agit dès lors de l'ensemble des entreprises entièrement nouvelles³, des entreprises venant de l'étranger ou d'un autre canton ainsi que des entreprises en restructuration ou en développement. Ces dernières représentent soit des entreprises qui, avant, étaient totalement nouvelles ou venaient de l'étranger et sont en développement ou en restructuration, soit des entreprises déjà implantées à Genève. Les tableaux et graphiques qui suivent se réfèrent en général aux années 2008-2011, afin de montrer l'évolution des diverses variables au cours des quatre dernières années.

Il ressort des tableaux 1a à 1c que ce sont les entreprises en restructuration ou en développement qui sont majoritaires parmi les entreprises en contact avec le SPEG, ce qui n'est pas étonnant au vu de leur définition. Le nombre total d'entreprises en contact avec le SPEG a augmenté globalement de 10% entre 2008 et 2011 et le nombre d'emplois correspondants de 4,6%. Si la part des entreprises de l'étranger ou d'un autre canton est restée plus ou moins stable entre 2008 et 2011, celles des nouvelles entreprises a en revanche fortement diminué au cours de la même période (de 29,8% à 20,2%). Il s'ensuite que ce sont les entreprises en restructuration ou en développement qui prennent de plus en plus de poids dans la répartition des entreprises en contact avec le SPEG, leur part passant de 54,3% en 2008 à 64% en 2011. C'est également la catégorie qui, en termes d'emplois, s'est nettement renforcée, atteignant désormais 93,6% du total des emplois en contact avec le SPEG, les nouvelles entreprises ne représentant plus que 2,3% et les entreprises en restructuration/développement 4,1%.

En 2011, l'ensemble des entreprises en contact avec le SPEG représentent environ 10,8% du total des emplois dans le canton (sans le secteur primaire et les OIG). Pour une comparaison avec le nombre total des entreprises dans le canton, il faut malheureusement remonter dans le temps et se référer à l'année 2008 (chiffres les plus

-

² Par entreprises en contact avec le SPEG on entend les entreprises ayant reçu un soutien, quel qu'il soit, de la part d'un organisme rattaché à la promotion économique. Ces soutiens peuvent aller d'un simple conseil ou d'une offre d'accompagnement à une aide financière proprement dite. Voir à ce sujet également D. Nilles, T. Corbière et A. Pillet, *op. cit*.

³ Essentiellement des start-up.

récents disponibles⁴). On en déduit que les entreprises en contact avec le SPEG représentent 1,7% du nombre total des entreprises établies dans le canton et, toujours pour l'année 2008, 10% des emplois. Les entreprises entièrement nouvelles créées en 2008 avec l'aide du SPEG représentent quant à elles 3% du nombre total des entreprises créées en 2008 et 7% des emplois créés⁵. Même si ces chiffres se réfèrent à l'année 2008, on peut toutefois admettre que les proportions restent valables à court terme et on peut en conclure que le nombre d'emplois des entreprises en contact avec le SPEG est proportionnellement supérieur au nombre d'entreprises.

Quant à la taille moyenne de ces entreprises, le tableau 1c indique que, pour les entreprises en restructuration ou en développement, la taille moyenne a diminué de 2008 à 2010, avant de remonter en 2011. Celle des entreprises venant de l'étranger ou d'un autre canton continue à diminuer depuis 2008, la taille moyenne des entreprises nouvelles restant relativement stable, mais faible, fluctuant entre 7 et 9 emplois depuis plusieurs années. En 2011, les micro-entreprises (jusqu'à 9 emplois) représentent 57,6% du total des entreprises et 3,2% des emplois en contact avec le SPEG, les petites entreprises (10-49 emplois) respectivement 26,7% et 9,2%, les moyennes entreprises (50-249 emplois) 10,7% et 17,9% et les grandes entreprises (plus de 250 emplois) 5,1% et 69,7% respectivement.

Les graphiques 1a et 1b illustrent sans équivoque le changement de cap opéré par le SPEG en 2005 et évoqué en introduction. Les entreprises en restructuration ou en développement, relevant de la promotion endogène, ont pris nettement plus de poids à partir de 2006, au détriment des deux autres catégories. Quant aux entreprises venant de l'étranger ou d'un autre canton, nous avons montré dans une autre étude⁶ que ces entreprises se sont renforcées surtout dans les services à forte intensité de connaissances, ce qui confirme la volonté du SPEG de privilégier désormais la qualité en matière de promotion exogène. Ceci est d'ailleurs également le cas pour les entreprises relevant de la promotion endogène, car la présence de ces entreprises se renforce dans les industries de haute et moyenne-haute technologie ainsi que dans les services à forte intensité de connaissances.

⁴ Venant du Recensement des entreprises.

⁶ D. Nilles, op.cit.

⁵ Pour des raisons de comparabilité, il s'agit ici des entreprises entièrement nouvelles entrées dans l'enquête en 2008, c'est-à-dire effectivement créées en 2008.

Tableau 1a

Entreprises en contact avec la promotion économique (nombre et part dans le total)

	total	nouvelles entreprises			de l'étranger tre canton	entreprises en restructuration ou en développement ²		
		nombre	part (%)	nombre	part (%)	nombre	part (%)	
2008	409	122	29.8	65	15.9	222	54.3	
2009	425	118	27.8	59	13.9	248	58.3	
2010	444	102	23.0	66	14.9	276	62.1	
2011	450	91	20.2	71	15.8	288	64.0	

<u>Source</u>: Office cantonal de la statistique, Genève, *Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique*. Etat au 30 septembre. Il s'agit d'entreprises actives comptant au moins un emploi. Les chiffres annuels couvrent cinq générations d'entreprises.

Tableau 1b

Emplois en contact avec la promotion économique (nombre et part dans le total)

	total	nouvelles entreprises		•	de l'étranger ıtre canton	entreprises en restructuration ou en développement		
		nombre	part (%)	nombre	part (%)	nombre	part (%)	
2008	28'885	852	3.0	1'913	6.6	26'120	90.4	
2009	27'184	799	3.0	1'370	5.0	25'015	92.0	
2010	26'514	890	3.4	1'333	5.0	24'291	91.6	
2011	30'204	707	2.3	1'249	4.1	28'248	93.6	

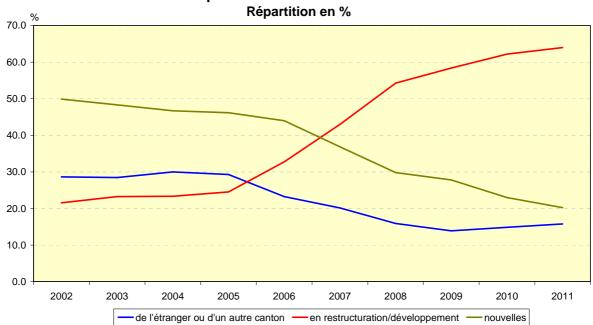
Tableau 1c

Taille moyenne des entreprises en contact avec la promotion économique

	total nouvelles entreprises		entreprises de l'étranger ou d'un autre canton	entreprises en restructuration ou en développement		
2008	71	7	29	118		
2009	64	7	23	101		
2010	60	9	20	88		
2011	67	8	18	98		

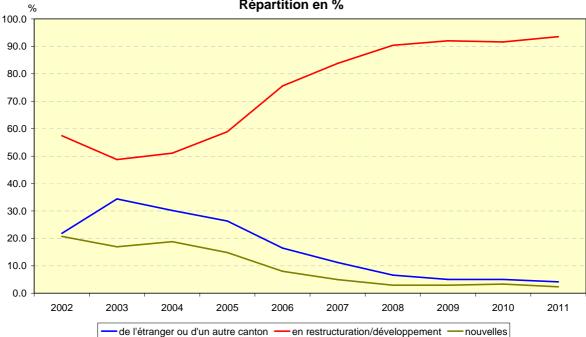
A noter qu'il s'agit de taille moyenne, donc les chiffres ne s'additionnent pas.

Entreprises en contact avec le SPEG



Graphique 1a





Graphique 1b

1.2 Domaines d'activité

Après avoir examiné le nombre d'entreprises en contact avec le SPEG et les emplois associés, nous analysons dans ce qui suit les branches d'activité dans lesquelles ces entreprises sont actives.

En 2011, le secteur secondaire représente 19,6% du total des entreprises en contact avec le SPEG (tableau 2a) et 22,8% des emplois (tableau 2b). Par rapport à 2010, on note une progression notable du nombre d'emplois, ce dernier passant de 5'380 à 6'879, soit une hausse de 27,9%. Cependant, cela est dû à l'implantation d'une entreprise de la branche distribution d'électricité et d'eau enregistrant à elle seule 1'744 emplois. Comme pour l'économie genevoise dans son ensemble, c'est le secteur tertiaire qui prédomine, à la fois en termes d'entreprises et en termes d'emplois, avec un poids de 80,2% et 77,2% respectivement⁷. Parmi les branches du secteur tertiaire, celles du commerce, des activités financières et assurances et des activités spécialisées représentent à ellesseules 63,3% des emplois en contact avec le SPEG. On note des différences parfois notables entre la répartition des entreprises et celle des emplois. Ainsi, pour la branche du commerce, le nombre d'entreprises atteint 21,6% du total, mais les emplois 32,4%, en nette progression par rapport à 2010. Il en est de même pour la branche des activités financières, avec 7,6% pour le nombre d'entreprises et 18,4% pour les emplois, ce qui est cependant en net retrait par rapport à 2010 et confirme la tendance générale à la baisse du poids de cette branche dans l'économie genevoise. Pour la branche de l'hôtellerie et restauration et pour celle de l'information et communication, l'emploi est proportionnellement inférieur au nombre d'entreprises (voir aussi le graphique 2).

Le tableau 3 renseigne sur la taille moyenne des entreprises et l'on voit que la taille moyenne est légèrement plus élevée dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire. Dans le secteur tertiaire, ce sont les entreprises de la branche des activités financières et d'assurances qui présentent une taille moyenne nettement plus élevée que celles des autres branches du tertiaire. A noter toutefois que la taille moyenne peut varier beaucoup d'une année à l'autre. Ainsi, l'entreprise de la branche distribution d'électricité, mentionnée plus haut, a fait grimper la taille moyenne du secteur secondaire de 62 en 2010 à 78 en 2011.

⁷ Globalement, le secteur tertiaire occupe environ 83% des emplois dans l'économie genevoise (sans les OIG).

Tableau 2a

Entreprises en contact avec le SPEG, selon la branche d'activité nombre et répartition en %

	200	8	200	9	2010	0	2011	L
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Secteur primaire	0	0.0	1	0.2	1	0.2	1	0.2
Secteur secondaire	85	20.8	<i>77</i>	18.1	87	19.6	88	19.6
Industries manufacturières	68	16.6	64	15.1	71	16.0	72	16.0
dont industrie chimique	8	2.0	4	0.9	5	1.1	4	0.9
Construction	17	4.2	12	2.8	14	3.2	13	2.9
Autres	0	0.0	1	0.2	2	0.5	3	0.7
Secteur tertiaire	324	<i>7</i> 9.2	347	81.6	356	80.2	361	80.2
Commerce	95	23.2	91	21.4	95	21.4	97	21.6
dont commerce de gros	49	12.0	62	14.6	61	13.7	61	13.6
dont trading	6	1.5	14	3.3	14	3.2	14	3.1
commerce de détail	33	8.1	24	5.6	30	6.8	33	7.3
Transports et entreposage	3	0.7	8	1.9	9	2.0	10	2.2
Hébergement et restauration	29	7.1	39	9.2	31	7.0	31	6.9
Information et communication	42	10.3	51	12.0	59	13.3	57	12.7
Activités financières et d'assurance	36	8.8	34	8.0	37	8.3	34	7.6
dont activités des sociétés holding	5	1.2	3	0.7	4	0.9	4	0.9
assurance	1	0.2	1	0.2	1	0.2	1	0.2
Activités immobilières	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Activités spécialisées, scientifiques et tech.	63	15.4	68	16.0	69	15.5	75	16.7
Activités de services admin. et de soutien	12	2.9	12	2.8	12	2.7	11	2.4
Autres branches du secteur tertiaire	44	10.8	44	10.4	44	9.9	46	10.2
Total	409	100.0	425	100.0	444	100.0	450	100.0

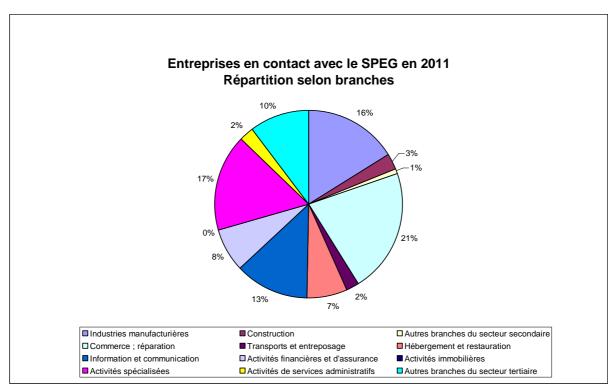
Source : Office cantonal de la statistique, Genève, Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, et calculs propres.

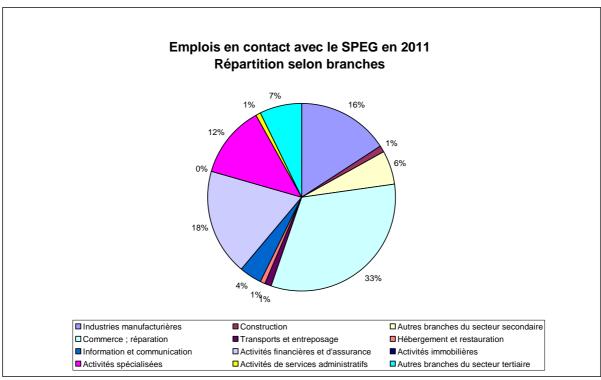
Tableau 2b

Emplois en contact avec le SPEG, selon la branche d'activité nombre et répartition en %

	2008	8	2009)	2010		201	1
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Secteur primaire	0	0.0	13	0.0	15	0.1	16	0.1
Secteur secondaire	4'720	16.3	5'239	19.3	5'380	20.3	6'879	22.8
Industries manufacturières	4'463	15.5	4'992	18.4	5'049	19.0	4'740	15.7
dont industrie chimique	1'995	6.9	1'971	7.3	2'082	7.9	1'984	6.6
Construction	257	0.9	246	0.9	329	1.2	393	1.3
Autres	0	0.0	1	0.0	2	0.0	1'746	5.8
Secteur tertiaire	24'165	83.7	21'932	80.7	21'119	79.7	23'309	77.2
Commerce	7'598	26.3	8'371	30.8	7'768	29.3	9'773	32.4
dont commerce de gros	6'248	21.6	8'198	30.2	7'565	28.5	7'818	25.9
dont trading	997	3.5	1'311	4.8	1'148	4.3	1'359	4.5
commerce de détail	336	1.2	160	0.6	193	0.7	1'948	6.4
Transports et entreposage	671	2.3	641	2.4	651	2.5	350	1.2
Hébergement et restauration	398	1.4	411	1.5	267	1.0	285	0.9
Information et communication	1'258	4.4	1'217	4.5	1'192	4.5	1'134	3.8
Activités financières et d'assurance	9'409	32.6	6'434	23.7	5'951	22.4	5'557	18.4
dont activités des sociétés holding	770	2.7	864	3.2	927	3.5	863	2.9
assurance	158	0.5	177	0.7	201	0.8	163	0.5
Activités immobilières	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Activités spécialisées, scientifiques et tech.	1'728	6.0	2'905	10.7	3'207	12.1	3'773	12.5
Activités de services admin. et de soutien	236	0.8	185	0.7	215	0.8	274	0.9
Autres branches du secteur tertiaire	2'867	9.9	1'768	6.5	1'868	7.0	2'163	7.2
Total	28'885	100.0	27'184	100.0	26'514	100.0	30'204	100.0

Source : Office cantonal de la statistique, Genève, Enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique, et calculs propres.





Graphique 2

Tableau 3

Entreprises en contact avec le SPEG en 2011
Taille moyenne selon les branches

	Taille moyenne
Secteur secondaire	<i>78</i>
Secteur tertiaire	65
Commerce ; réparation	101
Transports et entreposage	35
Hébergement et restauration	9
Information et communication	20
Activités financières et d'assurance	163
Activités spécialisées, scientifiques et technique	50
Activités de services administratifs et de soutien	25
Autres branches du secteur tertiaire	47
Total*	67

^{*} A noter qu'il s'agit de taille moyenne, donc les chiffres ne s'additionnent pas.

2.1 Valeur ajoutée

En premier lieu, nous attirons l'attention sur le fait que les calculs et estimations qui suivent concernent l'année 2010, et non 2011, pour des raisons de disponibilité de chiffres, en particulier ceux concernant les salaires moyens par branche. Il en sera de même pour l'estimation des impacts indirect et induit plus loin.

Après avoir décrit les entreprises en termes de nombre et d'emplois et de branche d'activité, nous examinerons dans la partie présente l'impact des entreprises en contact avec le SPEG sur l'économie genevoise en termes de valeur ajoutée.

Pour mieux évaluer le poids économique des entreprises sous revue, il convient en effet d'examiner leur valeur ajoutée et de la comparer à la valeur ajoutée globale dans l'économie genevoise. Cette dernière est obtenue en additionnant les valeurs ajoutées de toutes les entreprises établies dans le canton, elle s'apparente alors au produit intérieur brut (PIB)⁸. Selon une définition internationale, la valeur ajoutée représente l'augmentation de la valeur des produits résultant du processus de production. Elle correspond à la différence entre la valeur de la production (chiffre d'affaires) et la valeur des biens et services entrant dans la production (consommation intermédiaire)⁹. La valeur ajoutée d'une économie est obtenue en multipliant la valeur ajoutée unitaire¹⁰ de chacune des branches d'activités économiques avec le nombre d'emplois en équivalents

⁹ Voir p.ex. OFS, *Définitions*, ou encore INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), *Définitions et méthodes*.

⁸ Voir l'annexe 1.

¹⁰ C'est-à-dire par emploi en équivalent plein temps.

plein temps (EPT) correspondants et en les additionnant. Ainsi, la somme des valeurs ajoutées de toutes les branches économiques donne le produit intérieur brut, estimé dans ce cas selon l'approche dite de la production (voir annexe 1).

Etant donné que, pour les entreprises en question, nous avons les emplois en équivalents plein temps par branche d'activité, on peut dès lors adopter la méthodologie susmentionnée, à savoir multiplier les emplois en équivalents plein temps par la valeur ajoutée unitaire de la branche correspondante.

En 2010, la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises en contact avec le SPEG se monte à 5 milliards en 2010, ce qui représente 12,7% de la valeur ajoutée totale du canton¹¹ (tableau 4). Au niveau des secteurs, les entreprises du secteur secondaire en contact avec le SPEG contribuent pour 17% à la valeur ajoutée totale du même secteur au niveau cantonal et celles du secteur tertiaire contribuent pour 11,8% à celle du même secteur au cantonal. Parmi les entreprises du secteur tertiaire, les activités de la branche du commerce et de celle de la finance sont pratiquement équivalentes en 2010 (21% vs 20,5%), contrairement à l'année 2008, où le poids de la branche finance dépasse encore nettement celle du commerce - c'était avant la crise financière de 2009. D'ailleurs l'on note que la contribution à la valeur ajoutée passe de 14,6% en 2008 à 12,7% en 2010, ce qui est en grande partie liée à la branche de la finance et assurances, qui perd 6 points de pour-cent entre 2008 et 2010. Au niveau des emplois, cela se traduit également dans un renforcement du secteur secondaire, alors que le secteur tertiaire reste assez stable (tableau 5).

¹¹ Sans les OIG. Ces dernières représentent le secteur d'activité extraterritorial et, par définition, n'entrent pas dans le calcul du produit intérieur brut. A noter cependant que les activités des OIG à Genève représentent en moyenne environ 9% de la valeur ajoutée totale du canton.

Tableau 4

Valeur ajoutée des entreprises en contact avec la promotion économique (millions et parts)

		20	008	2010						
	VA ¹ Rép. ² Part dans VA tot ³				Rép. ²	Part dans VA tot ³				
Secondaire	1'017	17.6	14.4	1'173	23.2	17.0				
Industrie	993	17.2	17.8	1'141	22.6	21.3				
Construction	24	0.4	1.6	32	0.6	2.1				
Tertiaire	4'768	82.4	14.6	3'876	76.8	11.8				
Commerce	1'324	22.9	20.9	1'374	27.2	21.0				
Hôtellerie	25	0.4	2.6	17	0.3	1.8				
Transports	183	3.2	9.8	93	1.8	4.9				
Finance	2'478	42.8	26.7	1'676	33.2	20.5				
Serv.aux entr.	421	7.3	9.3	212	4.2	4.4				
Informatique	102	1.8	12.9	97	1.9	11.2				
Autres	234	4.0	2.6	407	8.1	4.2				
Total	5'785	100.0	14.6	5'050	100.0	12.7				

Source : Institut Créa, estimation du PIB genevois, calculs propres.

Tableau 5

Parts des valeurs ajoutées et des emplois en équivalents plein temps dans les totaux genevoise

	2008		20	010
	VA	EPT	VA	EPT
Secteur secondaire	14.4	10.7	17.0	12.1
Secteur tertiaire	14.6	9.5	11.8	9.7
Total	14.6	9.7	12.7	10.1

VA = valeur ajoutée, EPT = emplois en équivalents plein temps.

1.4 Impôts

Dans ce qui suit, nous déterminerons le montant des impôts versés par les entreprises en contact avec le SPEG ainsi que par les personnes travaillant dans ces entreprises. Il faut donc déterminer les impôts sur les personnes morales et ceux sur les personnes physiques. Cependant, pour les entreprises en contact avec le SPEG, nous n'avons pas de données ni sur le bénéfice, ni sur le capital et a fortiori ni sur les impôts versés. Il en est de même pour les personnes travaillant dans ces entreprises. Nous ne pouvons dès lors évaluer le montant des impôts que de manière indirecte, en faisant des hypothèses que nous développerons au fur et à mesure. Quant à l'IFD versé par les entreprises en contact avec le SPEG, le seul point de repère que nous ayons c'est la part de l'IFD sur les bénéfices pour les sociétés de capitaux et coopératives. Ce rapport nous donnera une estimation, grossière il est vrai, sur le montant de l'IFD versé par les entreprises en contact avec le SPEG.

¹ VA = valeur ajoutée.

² Répartition en %.

³ Valeur ajoutée totale des mêmes branches au niveau cantonal.

1.4.1 Entreprises

Concernant les personnes morales, l'OCSTAT publie un tableau donnant les chiffres sur le nombre de contribuables, les éléments imposables et le montant des impôts, selon la branche économique¹². Il s'agit de l'impôt cantonal de base (sans les "centimes additionnels" cantonaux et communaux) sur le bénéfice et le capital ainsi que de l'impôt immobilier complémentaire. Un extrait pour les trois secteurs ainsi que pour quelques branches se trouve dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6

Personnes morales

Contribuables, éléments imposables et impôts, selon la branche économique (millions, 2008¹)

	Contrib.	BI	CI	IB	IC	IIC	Total
Secteur primaire	34	1	9	0.1	0.0	0.0	0.1
Secteur secondaire	2'269	967	16'213	88.6	26.9	3.6	119.1
Industries manuf.	1'014	890	15'504	81.4	25.6	2.4	109.4
Construction	1'180	68	641	6.3	1.2	1.1	8.6
Secteur tertiaire	19'463	4'450	117'572	364.5	98.4	<i>50.2</i>	513.2
Commerce, entr	4'998	1'126	13'231	107.0	21.7	3.5	132.3
Hébergement, rest.	995	64	513	6.3	0.9	1.6	8.9
Information, comm.	1'248	79	1'073	7.8	2.4	0.2	10.4
Activités financières	2'995	1'914	63'856	138.8	43.5	12.5	194.7
Activités scient.,	3'728	648	29'980	47.3	15.6	1.8	64.6
Activités de services	1'099	124	3'169	11.9	2.3	0.1	14.2
Arts, spectacles	233	20	77	2.0	0.2	0.1	2.2
Total	21'766	5'418	133'794	453.2	125.3	53.9	632.4
Sans les soc. im. ²	20'415	5'252	132'696	437.4	123.3	35.3	596.0

Source: OCSTAT, Tableau 06.02.03-2008.

Contrib. = nombre de contribuables, BI = bénéfice imposable, CI = capital imposable,

IB = impôt de base sur le bénéfice, IC = impôt de base sur le capital,

IIC = impôt immobilier complémentaire.

L'impôt immobilier complémentaire n'est que marginal dans le total des impôts, excepté pour la branche des activités immobilières et des sociétés immobilières ellesmêmes, pour lesquelles il atteint 53% du total.

Le tableau de l'OCSTAT donne le montant des impôts pour l'ensemble des branches économiques qui nous ont servi de base pour calculer la valeur ajoutée, mais, comme mentionné plus haut, il ne s'agit que de l'impôt cantonal de base. Aux montants

¹ chiffres les plus récents pour les impôts sur les personnes morales.

² total sans les sociétés immobilières.

Personnes morales. Contribuables et impôts, selon la branche économique, en 2008, OCSTAT, Genève.

constituant l'impôt cantonal de base du tableau de l'OCSTAT, nous ajoutons dès lors 1) les centimes additionnels cantonaux, qui, pour le capital, atteignent 77,5% de l'impôt de base et, pour le bénéfice, 88,5% de l'impôt de base, 2) le centime additionnel cantonal spécial sur le capital et le bénéfice (1%), les centimes additionnels communaux au taux moyen de 45% 13,14 et finalement l'impôt immobilier complémentaire. Les résultats sont reproduits dans le tableau 7.

Tableau 7
Personnes morales : impôts 2008¹
(millions)

	IB	IC	СВ	CC	IIC	Total
Secteur secondaire	88.6	26.9	119.2	33.2	3.6	271
Industries extractives	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0
Industries manufacturières	81.4	25.6	109.5	31.6	2.4	250
Prod. et distrib. d'électricité	0.8	0.1	1.0	0.1	0.1	2
Construction	6.3	1.2	8.5	1.5	1.1	19
Secteur tertiaire*	348.8	96.4	469.1	119.0	31.7	1'065
Commerce	107.0	21.7	143.9	26.8	3.5	303
Transports	10.0	1.6	13.4	1.9	0.4	27
Hébergement et restauration	6.3	0.9	8.5	1.1	1.6	19
Information et communication	7.8	2.4	10.5	2.9	0.2	24
Activités financières, assurances	138.8	43.5	186.7	53.7	12.5	435
Activités immobilières	9.7	3.0	13.0	3.7	9.9	39
Activ. spécialisées, scient et tech.	47.3	15.6	63.6	19.2	1.8	147
Activités de services admin.	11.9	2.3	16.0	2.8	0.1	33
Administration publique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Enseignement	0.4	0.2	0.5	0.3	0.2	2
Santé humaine et action sociale	5.5	0.7	7.4	0.9	0.1	15
Arts, spectacles	2.0	0.2	2.6	0.2	0.1	5
Autres activités des services	1.3	3.8	1.7	4.7	0.7	12
Activités indéterminées	0.9	0.6	1.2	0.8	0.7	4
Total*	437.4	123.3	588.3	152.2	35.3	1'337

Source : OCSTAT, pour IB, IC et IIC, et calculs propres.

Les résultats du tableau 7 concernent, premièrement, l'année 2008 et, deuxièmement, l'ensemble des entreprises dans le canton. Il faut donc d'abord trouver une clé de passage vers les entreprises en contact avec le SPEG. Le seul moyen est d'utiliser le poids des entreprises en contact avec le SPEG dans le total de la valeur

¹³ L'impôt cantonal de base sur le capital varie de 1,8‰ à 2‰, selon l'existence ou non de bénéfice imposable, et l'impôt cantonal de base sur le bénéfice est de 10%. A l'impôt cantonal de base s'ajoutent les "centimes additionnels" cantonaux et communaux. Pour le capital, ils atteignent 77,5% de l'impôt de base et, pour le bénéfice, ils se montent à 88,5% de l'impôt de base. Voir, par exemple, *Calcul de l'impôt sur les sociétés*, Administration fiscale cantonale, Genève.

chiffres disponibles les plus récents pour les impôts sur les personnes morales.

IB = impôt de base sur le bénéfice, IC = impôt de base sur le capital

CB = centimes additionnels sur le bénéfice (cantonaux, spécial et communaux)

CC = centimes additionnels sur le capital (cantonaux, spécial et communaux)

IIC = impôt immobilier complémentaire

^{* =} total sans les sociétés immobilières et sans le secteur primaire.

¹⁴ Les centimes communaux variant d'une commune à l'autre, il est préférable d'utiliser un taux moyen de 45%, reflétant bien les divers taux communaux.

ajoutée du canton. Dans une première étape, nous avons estimé le montant des impôts par branche pour 2010, au moyen du rapport entre les montants d'impôts et les valeurs ajoutées par branche 2008 appliqué aux valeurs ajoutées 2010. Ensuite, nous avons multiplié les résultats par le rapport entre la valeur ajoutée par branche des entreprises en contact avec le SPEG et celle au niveau cantonal. Ceci signifie pourtant qu'on admet l'hypothèse que ces rapports moyens restent valables pour les entreprises en contact avec le SPEG, même si l'on peut imaginer que certaines de ces entreprises bénéficient d'allégements fiscaux, sur lesquels nous n'avons cependant pas d'information que nous puissions intégrer dans nos calculs¹⁵. Les résultats sont reproduits dans le tableau 8. Au vu des hypothèses que nous avons dû adopter, les chiffres estimés doivent être interprétés avec précaution, même si leurs grandeurs nous semblent plausibles, comme nous le verrons pour la branche ci-après. En effet, la branche des activités financières et assurances paie le plus d'impôts avec 89 millions, soit 35% du total. Or, ce rapport semble plausible, puisque, en 2007¹⁶, l'impact fiscal de la place financière genevoise dans son ensemble est estimé à 39% du total des impôts sur les personnes morales¹⁷.

Tableau 8

Entreprises en contact avec le SPEG : impôts cantonaux et communaux 2010 (estimation, millions)

	VA	impôts
Secteur secondaire	1'173	58.9
Industries manufacturières	1'141	58.5
Construction	32	0.4
Secteur tertiaire	3'876	196.9
Commerce, entretien et réparation	1'374	65.7
Transports	93	1.4
Hébergement et restauration	17	0.3
Information et communication	97	2.9
Activités financières, assurances	1'676	88.8
Activités immobilières	0	0.0
Activités spécialisées, scient. et techn.	235	30.1
Activités de services adm. et de soutien	212	6.7
Enseignement	11	0.1
Santé humaine et action sociale	96	0.5
Arts, spectacles et activités récréatives	62	0.3
Autres activités des services	3	0.1
Total	5'050	255.8

Source: calculs propres.

1

¹⁵ Dans une étude précédente, nous avons indiqué que les impôts exonérés en 2010 atteignent environ 190 millions, mais il s'agit-là du cumul des impôts pour toute la période des allégements jusqu'à l'échéance, qui peut être à l'horizon de 10 ans. Voir D. Nilles, *Evolution globale de l'économie du canton, résultats de la promotion économique et mise en œuvre de la LDévEco, pour l'année 2010*, Institut CREA, septembre 2011.

¹⁶ Dernier chiffre disponible.

¹⁷ Voir *Rapport d'activité 2010*, Genève Place Financière.

Quant à l'IFD sur le bénéfice versé par ces entreprises, comme mentionné plus haut, la seule indication que nous puissions utiliser est la part de l'IFD sur les bénéfices dans le total des impôts cantonaux et communaux versés par les sociétés de capitaux et coopératives pour la période fiscale 2008. Ce rapport s'élevant à 75% en 2008, nous l'avons appliqué en tant qu'approximation au montant des impôts du tableau 8, ce qui donne un montant de 192 millions en tant qu'IFD sur le bénéfice, dont 33 millions (17%) reviennent au canton.

Tableau 9
Impôts des entreprises en contact avec le SPEG

Impôts cantonaux et communaux	256
Impôt fédéral direct sur le bénéfice	192
Part cantonale à l'IFD sur le bénéfice	<i>33</i>
Total revenant au canton et aux communes	289

Source: estimations propres.

1.4.2 Personnes physiques

En l'absence de chiffres disponibles, nous avons estimé les impôts sur le revenu des personnes physiques à travers les salaires versés par les entreprises en contact avec la promotion économique, les salaires revenant majoritairement au canton sous forme de dépenses en biens et services et sous forme d'impôts. Pour obtenir une estimation de la masse salariale totale versée par ces entreprises, nous passons par le salaire moyen, qui est disponible pour la plupart des branches d'activité à Genève. Le salaire moyen est ensuite multiplié par le nombre d'emplois en équivalents plein temps et on obtient ainsi une estimation de la masse salariale totale versée par les entreprises en contact avec la promotion économique, cette masse salariale étant assimilable au revenu brut du travail.

Dans une deuxième étape, nous appliquons au revenu brut du travail les taux de charge fiscale (impôts cantonaux, communaux et IFD) en pour-cent du revenu brut du travail tels que donnés par l'Administration fédérale des contributions pour le canton de Genève¹⁹. A noter que nous ne faisons pas ici de distinction entre frontaliers et personnes habitant le canton, étant donné que les frontaliers sont imposés à la source. Ainsi, selon nos estimations, les personnes travaillant dans les entreprises en contact avec le SPEG ont versé au total 528 millions au titre d'impôts cantonaux et communaux sur le revenu et 91 millions d'IFD, en 2010. En tenant compte de la part cantonale à l'IFD (17%), on obtient un montant de 543 millions revenant au canton et aux communes (tableau 10).

¹⁸ Ce rapport pouvant bien entendu varier d'une année à l'autre. Ainsi, pour 2007, il atteint 70%.

¹⁹ Charge fiscale en Suisse, Chefs-lieux des cantons – Chiffres cantonaux, AFC, 2011.

Etant donné que les chiffres sur les revenus d'impôts de l'Etat ne sont pas encore disponibles pour 2010, nous ne pouvons pas estimer ce que représente le montant cidessus relativement au total de l'impôt sur le revenu de l'Etat de Genève. Cependant, des calculs similaires pour 2008 indiquent que ces impôts représentent environ 17% du montant total de l'impôt sur le revenu de l'Etat de Genève et l'on peut admettre que ce pourcentage ne change pas beaucoup à court terme.

Tableau 10

Personnes physiques : impôts sur le revenu en 2010 (millions et parts en %)

Impôts cantonaux et communaux sur le revenu	528
Impôt fédéral direct (IFD) sur le revenu	91
Part cantonale à l'IFD sur le revenu	15
Total revenant au canton et aux communes	543

Source: estimations propres.

1.5 Impact direct total

Finalement, nous résumons dans le tableau suivant les résultats globaux obtenus dans les parties précédentes. Ceci constitue l'impact direct total des entreprises en contact avec le SPEG, en termes d'emplois en équivalents plein temps, de masse salariale, de valeur ajoutée et d'impôts. Nous tenons à rappeler encore une fois que les chiffres concernant les impôts ne sont que des approximations grossières, faute d'indication plus précises.

Tableau 11
Impact direct total, 2010

	entreprises en contact avec le SPEG
entreprises (nombre)	444
emplois en équivalents plein temps (nombre)	26'514
valeur ajoutée (millions)	5'050
masse salariale annuelle (millions)	3'086
impôts totaux <i>dont</i> :	832
- impôts entreprises¹ (millions)	256
- part cantonale à l'IFD sur le bénéfice ²	33
- impôts personnes physiques³ (millions)	528
- part cantonale à l'IFD sur le revenu ⁴	15

<u>Source</u>: calculs propres.

¹ impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital des entreprises.

² 17% du montant de l'IFD sur le bénéfice, soit 33 sur un total de 192 millions.

 $^{^{\}rm 3}$ impôts cantonaux et communaux sur le revenu des personnes physiques.

⁴ 17% du montant de l'IFD sur le revenu des personnes physiques, soit 15 sur un total de 91 millions.

2. Impact indirect

Après avoir analysé l'impact direct, nous tenterons d'estimer dans la présente partie les effets indirects des entreprises en contact avec le SPEG.

Ce sont les effets qui passent par la chaîne des fournisseurs de biens et services à ces entreprises. Les flux financiers générés par les activités de ces entreprises et injectés dans l'économie sont une source de revenu pour des fournisseurs de biens et services locaux et un moyen de dépenses en biens et services à travers les salaires distribués par les fournisseurs à leurs employés. C'est l'effet multiplicateur qui peut être exprimé en termes de valeur ajoutée ou d'emplois en équivalents plein temps, les deux étant équivalents au vu de la méthodologie adoptée pour calculer la valeur ajoutée²⁰.

Ce multiplicateur est cependant très difficile à estimer, car il demande, au niveau des entreprises, des informations sur leur chiffre d'affaires, sur leurs charges en biens et services, sur l'origine de leurs fournisseurs de biens et services ou encore sur les salaires versés et le lieu d'habitation des employés. Les personnes engagées par ces entreprises n'auront un impact sur l'économie cantonale que s'ils habitent dans le canton et les fournisseurs des entreprises n'auront un impact sur l'économie cantonale que s'ils sont implantés dans le canton. Pour les employés habitant dans le canton, on peut supposer que la majeure partie de leurs dépenses en biens et services vont à l'économie locale, du moins c'est ce que l'on doit admettre ici, car, tout en sachant pertinemment que tous les achats ne s'effectuent pas dans le canton, il nous est impossible de savoir quelle est la proportion des dépenses effectuées à l'étranger ou dans un autre canton. Nous admettons donc que ces employés achètent leurs produits alimentaires, leurs habits, leurs meubles, etc. auprès de magasins locaux, qu'ils prennent les transports publics locaux, qu'ils vont dans les restaurants genevois, etc. Inversement, et pour le même genre de raison, nous admettons également que les frontaliers dépensent leur salaires majoritairement là où ils habitent, même si, dans ce cas aussi, on sait qu'une partie des achats des frontaliers s'effectue dans le canton. Il en est de même pour les fournisseurs des entreprises sous revue. Si le fournisseur est établi dans le canton, une partie de l'impact se fera dans le canton, soit à travers les salaires versés à ses employés (de nouveau pourvu qu'ils habitent dans le canton), soit à travers ses propres fournisseurs, et ainsi de suite. Si le fournisseur est établi dans un autre canton ou à l'étranger, l'impact économique se fera là où le fournisseur a établi son entreprise.

²⁰ Valeur ajoutée = valeur ajoutée unitaire multipliée par l'emploi en équivalents plein temps (voir partie 1.3).

Les informations nécessaires pour ce genre de calcul ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'une enquête exhaustive auprès des entreprises concernées. Or, au vu du genre d'informations demandées, et expérience faite, on sait que le taux de réponse est très faible et de plus les réponses fournies sont en général très lacunaires. C'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à cette solution²¹ et nous avons préféré passer par des méthodes indirectes.

2.1 Impact indirect via les salaires versés

Dans la partie 1.4.2, nous avons expliqué la méthode utilisée pour obtenir la masse salariale versée par les entreprises en contact avec le SPEG. Comme nous admettons que cette masse salariale est dépensée en majeure partie dans le canton par ceux qui y habitent, la masse salariale doit être ajustée pour tenir compte de la part des frontaliers travaillant dans ces entreprises et pour lesquels nous admettons qu'ils dépensent leur salaire là où ils habitent. L'OCSTAT publie un tableau avec le nombre de frontaliers actifs selon les branches, qui entrent dans le calcul de la valeur ajoutée. On déduit de ce tableau qu'en 2008 la proportion des frontaliers actifs s'élève à environ 34% dans le secteur secondaire et à 16% dans le secteur tertiaire. A noter qu'entre 2005 et 2008, la part des frontaliers actifs dans le secteur secondaire a augmenté de 27,8% à 34%, et celle dans le secteur tertiaire de 13,1% à 16%. On peut ainsi déduire pour chaque branche la part des actifs non frontaliers dont on suppose ici qu'ils habitent dans le canton. C'est bien entendu une hypothèse simplificatrice, car il faudrait tenir compte du flux net des pendulaires, mais cette tâche dépasse le cadre de la présente étude.

En déduisant les impôts sur le revenu (calculés dans la partie 1.4.2) et diverses contributions obligatoires, nous obtenons le revenu disponible. L'enquête sur le budget mensuel des ménages, réalisée par l'OFS, donne des indications sur la répartition des dépenses de consommation, non seulement pour la Suisse, mais également pour quelques cantons d'une certaine taille, dont Genève (annexe 2)²². Les résultats de cette enquête permettent de voir la répartition des dépenses de consommation entre différentes branches et de calculer la propension marginale à consommer, tel que l'illustre le tableau 12. En moyenne, dans le canton de Genève, 88% du revenu disponible sont dépensés pour des biens et services. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, selon ce tableau, la propension marginale à consommer est plus élevée à Genève qu'au niveau helvétique dans son ensemble.

²² Enquête sur le budget des ménages, pour les cantons d'une certaine taille, 2006-2008, OFS.

 $^{^{21}}$ D'autre part, la durée de cette étude ($1\frac{1}{2}$ mois) n'aurait pas permis de prendre ce chemin. Mais, encore une fois, la raison principale se situe du côté des informations lacunaires attendues.

Tableau 12

Dépenses de consommation montant et répartition en %

	СН		G	ìΕ
Secteur secondaire	1'252	23.7	1'315	23.9
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	641	12.1	679	12.3
Boissons alcoolisées et tabacs	103	1.9	116	2.1
Vêtements et chaussures	231	4.4	254	4.6
Ameublement, équipement et entretien du ménage	277	5.2	267	4.8
Secteur tertiaire	4'026	76.3	4'188	76.1
Restauration et services d'hébergement	523	9.9	556	10.1
Logement et énergie	1'428	27.1	1'558	28.3
Dépenses de santé	259	4.9	326	5.9
Transports	728	13.8	672	12.2
Communications	173	3.3	219	4.0
Loisirs et culture	640	12.1	583	10.6
Autres biens et services	275	5.2	274	5.0
Total	5'278	100.0	5'504	100.0
Revenu disponible	6'338		6'254	
Propension marginale à consommer en %	83.3		88.0	

Source: OFS, Enquête sur le budget des ménages, 2006-2008.

En appliquant la part des dépenses du tableau 12 aux revenus disponibles obtenus à partir des masses salariales, ajustées pour la part des frontaliers, nous obtenons les dépenses de consommation effectuées dans le canton, selon les diverses catégories (tableau 13).

Tableau 13

Dépenses de consommation générées par les salaires versés par les entreprises en contact avec le SPEG, 2010 (millions)

Secteur secondaire	551
Produits alimentaires et boissons non alcool.	285
Boissons alcoolisées et tabacs	49
Vêtements et chaussures	106
Ameublement, équipement et entretien ménage	112
Secteur tertiaire	1'756
Restauration et services d'hébergement	233
Logement et énergie	653
Dépenses de santé	137
Transports	282
Communications	92
Loisirs et culture	245
Autres biens et services	115
Total	2'307

Source : calculs propres.

Nous supposons donc que ces dépenses de consommation s'effectuent dans le canton, sous forme d'achat de biens et services. A ce titre, elles peuvent être considérées comme un surplus de chiffre d'affaires pour les entreprises vendant ces biens et services

et actives dans les domaines illustrés dans le tableau 13. Par exemple, grâce aux personnes employées par les entreprises en contact avec le SPEG et habitant dans le canton, le chiffre d'affaires des entreprises de la branche alimentaire se trouve augmenté de 285 millions et celui du secteur de l'hôtellerie et restauration de 233 millions, etc. Il s'agit maintenant de déterminer ce que ce chiffre d'affaires supplémentaire représente pour les entreprises en termes de masse salariale et de valeur ajoutée. Il faut donc déterminer une relation entre le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la masse salariale.

L'OFS publie divers tableaux avec des données sur les chiffres d'affaires, les charges de personnel, les salaires, les charges de marchandises et matériaux, etc²³. De ces chiffres on peut déduire divers ratios et en particulier le ratio entre les salaires et le chiffre d'affaires pour chacune des branches d'activité économique. La même source donne également les relations entre la valeur ajoutée, les charges et le chiffre d'affaires, selon les branches. Ces ratios et relations nous servent à calculer la masse salariale pouvant être associée au chiffre d'affaires supplémentaire, de nouveau pour chacune des branches prises en considération, l'hypothèse sous-jacente étant toutefois que les ratios observés au niveau suisse restent valables pour le canton de Genève. A chacune des catégories du tableau 13 nous associons les divers ratios correspondants et nous obtenons ainsi la masse salariale supplémentaire liée aux dépenses des personnes travaillant dans les entreprises en contact avec le SPEG (tableau 14).

Les dépenses de consommation des personnes engagées par les entreprises en contact avec le SPEG et habitant dans le canton engendrent une masse salariale supplémentaire de 893 millions (tableau 14), ce qui représente 3,6% de la masse salariale totale dans le canton en 2010. En se basant sur le salaire moyen, on en déduit que cette masse salariale supplémentaire correspond à une création de 10'594 emplois en équivalents plein temps qui génèrent une valeur ajoutée supplémentaire de 1'614 millions.

Une autre façon d'interpréter les résultats du tableau 14 est de dire que 1 million de dépenses supplémentaires des personnes occupées par ces entreprises crée 0,7 million de valeur ajoutée à laquelle correspondent 4,6 emplois en équivalents plein temps, EPT. Si l'on compare la valeur ajoutée supplémentaire et les emplois en équivalents plein temps y associés avec la valeur ajoutée et les emplois en équivalents des entreprises en

_

²³ Chiffre d'affaires et charges de marchandises et de matériaux, Charges de personnel et amortissements, *Statistique de la production et de la valeur ajoutée*, OFS. Structure du compte de résultats des grandes sociétés de capitaux selon la division économique, *Statistique de la production et de la valeur ajoutée*, OFS.

contact avec le SPEG, on obtient un multiplicateur de 1,45²⁴. En l'occurrence, si aux 23'592 emplois en équivalents plein temps des entreprises en contact avec le SPEG on en ajoute 10'594 associés aux dépenses des personnes travaillant dans ces entreprises, on obtient un total de 34'186 emplois en équivalents plein temps, soit 1,45 fois plus.

Tableau 14
Impact indirect des salaires, 2010
(millions)

dépenses de consommation	2'307
masse salariale supplémentaire créée	893
en % de la masse salariale cantonale	3.6
EPT ¹ correspondant	10'594
en % du total de l'EPT cantonal	4.4
valeur ajoutée supplémentaire	1'614
en % de la valeur ajoutée des entreprises	32.0
en % de la valeur ajoutée totale cantonale	4.1
1 million de dépenses crée/maintient	0.7 million de valeur ajoutée 4.6 EPT
multiplicateur de l'EPT	1.45

Source: calculs propres.

2.2 Impact indirect via les dépenses des entreprises

Dans cette partie, nous évaluons l'effet indirect à travers les dépenses en biens et services des entreprises. Nous n'avons aucune indication directe concernant les charges totales de ces entreprises, mais on sait qu'elles comprennent entre autres les charges d'achat de biens et services. Comme dans la partie précédente, nous nous basons sur divers ratios qu'on observe au niveau national et qu'on applique aux entreprises du canton de Genève. En l'occurrence, nous utilisons les relations entre les charges de biens et services, les charges totales, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, pour aboutir à un rapport entre les charges de biens et services et la valeur ajoutée. Ce dernier permet d'estimer le montant des dépenses en biens et services des entreprises en contact avec le SPEG.

Il faut, ici aussi, tenir compte des achats effectués par les fournisseurs hors canton. Cependant l'estimation de la proportion d'achats effectués dans le canton s'avère compliquée. Une indication qu'on peut utiliser est fournie par le tableau d'entrées/sorties pour l'économie suisse, qui indique les importations entrant dans la production et cela pour chacune des branches. Ainsi, la part moyenne des importations dans la production du secteur secondaire s'élève à 40% et celle du secteur tertiaire à environ 6%. Il ne

²⁴ Les multiplicateurs pour la valeur ajoutée et pour l'EPT sont assez proches, étant donné qu'on utilise l'emploi en équivalents plein temps pour calculer la valeur ajoutée.

¹ EPT = emplois en équivalents plein temps.

s'agit que des importations de l'étranger, mais, à défaut de mieux, on utilisera les proportions obtenues selon les branches pour le canton de Genève, ce qui sous-tend que les proportions restent les mêmes. A noter que les importations genevoises s'élèvent à 27,4% du PIB genevois. Il s'agit pour plus de 50% de biens de consommation, les biens d'équipements représentent 14% et les matières premières 12%. Cela ne résout toutefois pas le problème de savoir combien les entreprises genevoises "importent" des autres cantons suisses. En l'absence d'informations précises à ce sujet, nous ajoutons la moitié du chiffre du pourcentage au secteur secondaire et la même chose pour le tertiaire, ce qui implique que nous supposons qu'en tout 60% des biens et services achetés par les fournisseurs du secteur secondaire viennent de l'étranger et d'autres cantons, et pour le secteur tertiaire cette part s'élève à 9%. Etant donné que les entreprises considérées sont essentiellement actives dans le secteur tertiaire (environ 80%), c'est la proportion dans le secteur tertiaire qui l'emporte et donc on peut admettre que la majeure partie de leurs dépenses en biens et services va au canton.

Les dépenses des entreprises en biens et services peuvent être considérées comme un supplément de chiffre d'affaires pour d'autres fournisseurs et, selon la même méthodologie que pour l'estimation de l'impact indirect des salaires, on calcule l'impact indirect des achats de biens et services, résumé dans le tableau 15 ci-dessous. Les dépenses des entreprises en biens et services conduisent à une valeur ajoutée supplémentaire de 2'987 millions, représentant 7,5% de la valeur ajoutée totale cantonale, et les emplois correspondants, en équivalents plein temps, représentent 6,5% du total des emplois en équivalents plein temps dans le canton.

Si l'on compare la valeur ajoutée supplémentaire et les emplois en équivalents plein temps y associés avec la valeur ajoutée et les emplois en équivalents des entreprises en contact avec le SPEG, on obtient un multiplicateur de 1,7. En l'occurrence, si aux 23'592 emplois en équivalents plein temps des entreprises en contact avec le SPEG on en ajoute 15'827 associés aux dépenses des personnes travaillant dans ces entreprises, on obtient un total de 39'419 emplois en équivalents plein temps, soit 1,7 fois plus.

Tableau 15 Impact indirect des dépenses en biens et services, 2010 (millions)

dépenses en biens et services	4'809
masse salariale supplémentaire créée	2'231
en % de la masse salariale cantonale	8.9
EPT ¹ correspondant	15'827
en % du total de l'EPT cantonal	6.5
valeur ajoutée supplémentaire	2'987
en % de la VA des entreprises	59.2
en % de la VA totale cantonale	7.5
1 million de dépenses crée	0.6 million de valeur ajoutée 3.3 EPT
multiplicateur de l'EPT	1.7

2.3 **Impact indirect total**

On résume les résultats ci-dessus dans le tableau 16 qui laisse conclure que l'impact indirect total en termes de valeur ajoutée supplémentaire s'élève à 4'601 millions, soit 11,6% de la valeur ajoutée totale cantonale. Vu sous un autre angle, on peut dire que 1 million de dépenses en biens et services crée 0,6 million de valeur ajoutée supplémentaire. Le multiplicateur de l'emploi en équivalents plein temps atteint 2,1, c'est-à-dire 1 emploi en équivalents plein temps dans les entreprises en contact avec le SPEG permet de créer ou maintenir 1,1 emploi supplémentaire en équivalents plein temps à travers les dépenses des personnes travaillant dans ces entreprises et à travers les dépenses en biens et services de ces mêmes entreprises.

Tableau 16 Impact indirect total, 2010 (millions)

	salaires	dépenses des entreprises	total
dépenses en biens et services	2'307	4'809	7'116
masse salariale supplémentaire créée	893	2'231	3'124
en % de la masse salariale cantonale	3.6	8.9	12.5
EPT ¹ correspondant	10'594	15'827	26'421
en % du total de l'EPT cantonal	4.4	6.5	10.9
valeur ajoutée supplémentaire	1'614	2'987	4'601
en % de la VA des entreprises	32.0	59.2	91.2
en % de la VA totale cantonale	4.1	7.5	11.6
1 million de dépenses crée	0.6 million	de valeur ajoutée	
I illilloli de depelises cree	3.7 EPT		
multiplicateur emploi		2.1	

Source: calculs propres

EPT = emplois en équivalents plein temps.

 $[\]underline{\text{Source}}$: calculs propres. ¹ EPT = emplois en équivalents plein temps.

3. Impact induit

Dans une dernière étape, on pousse le raisonnement plus loin en notant que la valeur ajoutée supplémentaire créée par l'impact indirect engendrera une nouvelle valeur ajoutée, car les dépenses décrites à l'étape précédente sont une source de revenus pour d'autres fournisseurs, ce qui conduit ainsi à une chaîne de dépenses successives jusqu'à ce que toute la valeur ajoutée soit absorbée. On peut ainsi déduire que, toutes choses égales par ailleurs et en appliquant les pourcentages multiplicateurs pour l'ensemble de l'économie genevoise, la valeur ajoutée supplémentaire de 4'601 millions (impact indirect total) conduira à une nouvelle valeur ajoutée de 2'721 millions (59,2%²⁵ de 4'601) qui, elle-même, conduira à une valeur ajoutée de 1'610 millions, etc. Soulignons toutefois que, contrairement à l'impact indirect et a fortiori l'impact direct, qui se déploient assez rapidement dans l'économie, l'impact induit peut prendre beaucoup plus de temps à se concrétiser, étant donné qu'il est le résultat de dépenses successives à travers le temps. Quoi qu'il en soit, au final on obtient un impact induit estimé à 6'662 millions, tel que noté dans le tableau 17. Le multiplicateur global de l'emploi en équivalents plein temps est égal à 3,2, c'est-à-dire 1 emploi en équivalents plein temps dans les entreprises en contact avec le SPEG permet de créer ou maintenir 2,2 emploi supplémentaire en équivalents plein temps dans le reste de l'économie, à travers tous les impacts consécutifs aux dépenses en biens et services des entreprises en contact avec le SPEG et aux dépenses en biens et services des personnes travaillant dans ces entreprises.

Tableau 17
Impacts direct, indirect et induit (millions)

impact direct (valeur ajoutée de départ)	5'050
impact indirect	4'601
impact induit	6'662
total des impacts	16'313
multiplicateur global	3.2

Source: calculs propres

_

²⁵ L'impact indirect des dépenses des entreprises représente 59,2% de l'impact direct.

Remarques

Deux points sont à souligner.

Premièrement, les résultats obtenus ci-dessus pour les trois impacts (direct, indirect et induit) se situent certainement à une marge inférieure et sont probablement sous-évalués, parce que nous n'avons pas pu évaluer tous les impacts indirects et induits. Il en est ainsi, par exemple, du calcul des impôts, revenant au canton et aux communes, que nous avons dû limiter à l'impact direct. Or, les entreprises et employés, concernés indirectement par les activités des entreprises sous revue, paient également des impôts. En conséquence, on peut considérer que les résultats obtenus relèvent d'un scénario que l'on peut qualifier de conservateur.

Deuxièmement, le montant des impôts a dû être estimé à partir d'informations et de ratios concernant l'année 2008, année la plus récente pour les données fiscales. Il convient dès lors d'interpréter les résultats sur les impôts en 2010 avec la plus grande précaution.

Annexe 1

Valeur ajoutée et PIB²⁶

De façon un peu simplifiée, on peut dire que le PIB est une mesure monétaire de la richesse créée, pendant une certaine période, par l'activité de production d'une zone économique donnée. Il peut être estimé selon trois approches distinctes, schématiquement décrites ci-dessous :

- Approche de la production

en additionnant les valeurs ajoutées créées par l'ensemble des unités engagées dans une activité productrice ; le plus souvent, la valeur ajoutée est calculée comme la différence entre la valeur des biens et services *produits* et la valeur des biens et services *employés* dans le processus de production.

- Approche de la dépense

en calculant la différence entre la valeur des biens et services qui sortent du secteur de la production de la zone économique (pour être consommés par les ménages ou exportés, par exemple) et ceux qui entrent dans le secteur de la production de la zone économique (autrement dit, les biens et services importés).

- Approche des revenus

en additionnant la valeur des revenus du travail (salaires, bonus, ...) et du capital (intérêts payés, dividendes, profits, ...) versés par les entreprises de la zone considérée.

Abstraction faite de quelques ajustements, ces trois approches aboutissent à la même valeur du PIB.

La valeur ajoutée est utilisée pour rémunérer les travailleurs (salaires en particulier) et les prêteurs (intérêts en particulier), le solde constituant du profit. Les revenus totaux et la valeur ajoutée totale doivent donc être identiques. Il s'ensuit que l'approche des revenus et l'approche de la production doivent aboutir à la même valeur.

Pour l'estimation d'un PIB cantonal, il n'est pas possible d'adopter l'approche de la dépense, puisqu'elle repose, entre autres, sur des statistiques des flux intercantonaux de biens et services, autrement dit, sur des statistiques portant sur les "exportations" et les "importations" cantonales. Or, dans le cas de la Suisse (et de nombreux autres pays), de telles statistiques n'existent pas.

Il s'ensuit que les PIB cantonaux sont généralement estimés en utilisant l'approche par la production ou celle par les revenus.

²⁶ Voir D. Nilles et C. Sfreddo, "Estimation du PIB du canton de Genève", in *Etudes et documents*, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Genève, février 2010.

Annexe 2

Revenus et dépenses des ménages pour Genève

Montant mensuel moyen en francs par ménage et répartition en % du revenu brut

Revenus du travail	6'980	75.2
Revenus issus d'activités salariées	6'000	64.7
Revenus issus d'activités indépendantes	980	10.6
Revenus de la fortune et de la location	343	3.7
Revenu primaire	7'323	78.9
Rentes et transferts sociaux	1'833	19.8
Rentes AVS/AI (premier pilier)	716	7.7
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier)	613	6.6
Prestations sociales et indemnités	504	5.4
Transferts monétaires reçus d'autres ménages	121	1.3
Revenu brut	9'277	100.0
Dépenses de transfert obligatoires	-2'868	-30.9
Assurances sociales: contributions	-883	-9.5
Impôts	-1'317	-14.2
Assurance-maladie de base: primes	-668	-7.2
Transferts monétaires versés à d'autres ménages	-155	-1.7
Revenu disponible	6'254	67.4
Autres assurances, taxes et transferts	-541	-5.8
Assurances-maladie complémentaires: primes	-113	-1.2
Autres assurances: primes	-184	-2.0
Taxes	-61	-0.7
Dons, cadeaux offerts et invitations	-182	-2.0
Dépenses de consommation	-5'504	-59.3
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-679	-7.3
Boissons alcoolisées et tabacs	-116	-1.2
Restauration et services d'hébergement	-556	-6.0
Vêtements et chaussures	-254	-2.7
Logement et énergie	-1'558	-16.8
Ameublement, équipement et entretien du ménage	-267	-2.9
Dépenses de santé	-326	-3.5
Transports	-672	-7.2
Communications	-219	-2.4
Loisirs et culture	-583	-6.3
Autres biens et services	-274	-3.0
Revenus sporadiques	330	3.6
Épargne	540	5.8

Source : Enquête sur le budget des ménages (EBM), 2006-2008, OFS.